

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2020\_098**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	75
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le 11 septembre 2020

**LE 17 septembre 2020**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**PÉRIMOUV' : RAPPORT ANNUEL 2019 - RÉGIE PERIMOUV'**

**PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. COLBAC, M. LARENAUDIE, M. PASSERIEUX, M. RATIER, M. VIROL, M. LAGUIONIE, Mme LANDON, Mme REYS

**POUVOIR(S) :**

M. COURNIL donne pouvoir à M. DUCENE  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

**Considérant que** de par ses statuts, l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Régie PERIMOUV' doit réaliser annuellement un rapport sur l'exécution du budget et des missions de service public de l'année écoulée.

**Que** ce rapport, lié à l'exercice 2019, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPIC, le 12 juin 2020.

**Qu'il** revient dès lors au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de prendre connaissance de ce rapport annuel qui est complété par une synthèse des événements marquants de l'année 2019.

**Qu'au** regard du compte financier établi par l'Agent Comptable Spécial et de l'analyse des différents postes budgétaires réalisée par le Directeur de la Régie il apparaît que la situation financière de la Régie PERIMOUV' est désormais maîtrisée et stable.

**Considérant que** les charges ont atteint au total **6 557 496.93 €** pour l'exercice 2019 (6 923 912.31 € pour l'exercice 2018) soit **-5.3 %**, en conformité avec les objectifs du plan d'économies engagé en 2018.

**Que** les charges à caractère général sont de **1 710 791.13€** (1 789 310.07 € pour le réalisé 2018), soit environ **-4.38 %**.

**Que** cette diminution s'explique essentiellement avec les effets de la restructuration du réseau de septembre 2018 sur une année pleine mais aussi une rationalisation de certaines dépenses courantes et le lancement de nouvelles consultations dont les principales évolutions seront en 2020.

**Considérant que** concernant les charges de personnel, le montant total des salaires et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2019 s'élève à 4 723 591.41 € (5 076 902.55 € pour le réalisé 2019).

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	% réalisé 2018 / 2019
<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	5 076 902.55€	4 723 591.41€	-6.95 %

**Que** la nette diminution des charges de personnel et frais assimilés s'explique essentiellement par les impacts sur une année pleine de la restructuration du réseau Péribus de septembre 2018 d'une part et d'autre part par une baisse de l'absentéisme nécessitant ainsi une réduction du recours à aux remplacements.

**Que** l'effectif de la Régie PERIMOUV' était de **88,94 agents ETP** (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement **au 31 décembre 2019** contre 95,95 ETP au 31 décembre 2018, soit une baisse de 7.3 %. La décomposition précise des effectifs est présente en annexe de la présente délibération au sein du rapport 2019.

**Considérant que** la principale baisse concerne l'effectif des conducteurs qui est liée à la restructuration du réseau PERIBUS à compter de septembre 2018 avec une réduction de 200 000 kilomètres du volume annuel parcouru.

**Que** le taux d'absentéisme total pour 2019 est de **6.12%** (contre 7.12% en 2018) maladie : 4.38% (contre 7.12% en 2018)

## **Recettes de fonctionnement**

**Considérant que** l'exercice clos le 31 décembre 2019 fait apparaître dans le compte de résultat, des produits qui s'élèvent au total à **6 703 351.70 €** (7 245 758.07 € pour le réalisé 2018).

**Que** les recettes de 2019 sont mécaniquement diminuées et ramenées à « *la réalité annuelle* » dans la mesure où il n'y a pas eu pour 2019 de rattrapage exceptionnel sur le CICE comme en 2018.

**Que** cependant, les recettes de 2019 ont été meilleure que prévu initialement, dans la mesure où la TICPE a été supérieure aux prévisions plus 20 000 € et les recettes des amendes ont doublé pour atteindre 5000 €.

**Que** concernant **la rémunération pour 2019**, suite à la conférence budgétaire de janvier 2019 entre le Grand Périgueux et la Régie PERIMOUV', la rémunération du Grand Périgueux prévue dans le Budget Primitif 2019 de la Régie PERIMOUV' a été fixée à **6 300 000 € HT.** (cf. délibération DD18-2019 du 21 mars 2019) contre 6 000 000 € HT en 2018.

**Que** cette rémunération nouvelle est issue du travail de refonte générale qui a été réalisé en 2019 sur les dépenses de la régie afin de les réactualiser pour être en adéquation avec la réalité. Ainsi, une comptabilité analytique a été mise en place afin d'avoir une vision précise et prospective des dépenses et des recettes tout au long de l'année.

**Considérant que** le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 est de 145 854.77 €.

**Que** le résultat cumulé est de 658 536.20€.

**Que** ce résultat s'explique essentiellement par la non utilisation de l'excédent de l'année 2018 issu du CICE conformément aux engagements pris par le Conseil d'Administration lors du vote du budget 2019.

**Que** de plus, des mesures d'économies ont été prises au 2nd semestre 2019 pour maintenir le cap fixé en revoyant notamment l'ensemble des dépenses de fonctionnement tout en essayant aussi de déterminer des pistes d'économies pour 2020.

**Que** ceci est notamment passé par des renégociations et des clôtures de marchés mais aussi avec un suivi financier fin au quotidien sur l'ensemble des dépenses pour en mesurer la pertinence et, le cas échéant, prendre des dispositions nécessaires.

**Considérant qu'**à noter enfin que pour 2019, la taxe d'apprentissage d'un montant de 20 000 € n'a pas été versée conformément aux nouveaux dispositifs en vigueur.

**Que** toutefois, les nouvelles règles de répartition de la CVAE ont fait qu'en 2019 il a fallu s'acquitter de deux années (2019 et acomptes de 2020) non prévues initialement au budget.

**Qu'**en complément, un diagnostic sécurité du site a été réalisé à l'été 2019 afin d'avoir une vision complète du sujet et engager de fait des actions rapides en la matière avec un suivi régulier lors des CSSCT.

**Qu'**à cet effet, un budget de 15 000 euros HT a été alloué à la mise en sécurité des locaux et à l'amélioration des locaux. L'objectif étant avant tout de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

**Considérant que** les principaux investissements et travaux réalisés à la charge, principalement, de la Communauté d'Agglomération

**Que** toutefois, 96 592.77€ d'investissement ont été dépensés, notamment pour l'acquisition de 3 WC conducteurs aux terminus des lignes et pour l'acquisition de colonnes de levage bus pour permettre à l'atelier d'effectuer des réparations complexes et coûteuses (injecteurs bus) en interne.

**Que** les recettes se sont élevées à 72 997.99 euros lié aux amortissements.

**Que** le résultat d'investissement est de - 23 594.78 €.

**Le résultat cumulé est de 153 096.40 €.**

**Considérant qu'**en 2020, il est prévu que le budget des investissements de la Régie PERIMOUV' soit de 153 096.40 €, dont 10 000 € pour le renouvellement du parc informatique, 25 000 € pour les sanitaires conducteurs (fin du dispositif) et 24 000 € en prévision du renouvellement des écrans SAE embarqués dans les bus et des smartphones billettiques qui deviennent obsolètes.

**Que** des aléas sont aussi provisionnés à hauteur de 94 000 euros pour palier à des achats importants au niveau du parc de bus.

	Dépenses	Re	(+ ou -)	
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultat propre 2019	6 557 496,93 €	6 703 351,70 €	+ 145 854,77 €
	Résultats antérieurs reportés : (002 du BP 2019).	-	+ 512 681,43 €	+ 512 681,43€
	Résultat à affecter (002)	-	-	+ 658 536,20 €
<b>Section d'investissement</b>	Résultat propre 2019	96 592,77 €	72 997,99 €	-23 594,78 €
	Résultats antérieurs reportés : (001 du BP 2019)	-	+ 176 691,18 €	+ 176 691,18 €
	Solde global d'exécution (001)	-	-	+ 153 096,40 €
<b>RAR</b>	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	3816,90 €	-	- 3816,90 €
<b>Résultats cumulés 2019 (y compris RAR fonctionnement et investissement)</b>	Prévision d'affectation en réserve (1068)	-	-	-
	Report en fonctionnement en Recettes	-	-	+ 658 536,20 €
<b>Résultat global de la section de fonctionnement</b>				+145 854,77 €
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>				-23 594,78 €
<b>Solde des RAR en investissement</b>				-3816,90 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>				- €
<b>1068 (autres réserves)</b>				- €
<b>Affectation du solde du résultat au R002 (excédent)</b>				+ 658 536,20 €

### Synthèse des principaux postes de dépenses et de recettes en 2019 :

#### Fréquentation / recettes commerciales

Considérant que concernant le réseau Péribus (au sens strict) :

**Que** les validations du réseau PERIBUS ont augmenté de 5 % voyages pour 2019 contre 1 596 511 en 2018.

**Qu'**en 2019, le kilométrage total des lignes a été de 1 348 107 kilomètres contre 1.6 millions en 2018 conformément aux objectifs de la restructuration du réseau. Soit moins 15.75 % conformément aux objectifs de la restructuration du réseau de septembre 2018.

**Que** 35 694 km ont été sous-traités soit 2.7% du kilométrage total.

**Considérant qu'**ainsi, les impacts de la restructuration de septembre 2018 qui se sont accompagnés par des ajustements continus tout au long de l'année 2019 ont permis d'avoir un réseau adaptable aux demandes des usagers tout en continuant à attirer des personnes.

**Qu'**il est aussi important de noter que l'augmentation du temps de validité du ticket unitaire de 1 h à 1 h 30 depuis septembre 2018 diminue le nombre de validation dans la mesure où les usagers utilisant ces tickets ne revalident pas en montant dans le bus (impossibilité technique). Parallèlement, un pass jour à 3 €, voyages illimités a été créée limitant de fait l'achat de titres unitaires.

#### Concernant le service Handibus :

4500 courses ont été réalisées en 2019 pour un taux de groupage de 1.43 usagers par course soit 6400 clients.

Ceci correspond à une centaine de personnes différentes qui utilisent le service.

1/3 des courses sont des courses occasionnelles et 2/3 sont des courses dites régulières (+ de 2 fois par semaine).

#### Concernant le service Télébus :

Les nouveaux critères d'accès instaurés en septembre 2018 ont permis sur une année complète d'avoir un service adapté au public cible tout en générant des économies (- 70 000 euros) par rapport à 2018.

#### Concernant le service Périvélo :

Ce nouveau service a été intégré aux missions de la Régie PERIMOUV' en juin 2019 avec 110 Périvélos en mise en location et un objectif de 400 vélos d'ici 2023. Au 31 décembre 2019, le parc de vélos notamment électrique a été porté à 210 vélos et une nouvelle commande de 100 vélos supplémentaires a été faite pour début 2020. Ce service est donc en pleine expansion et un agent en charge des nouvelles mobilités a été recruté (mise à disposition) au 2nd semestre 2019 pour assurer le suivi et la gestion en lien avec la Directeur.

#### Les recettes commerciales :

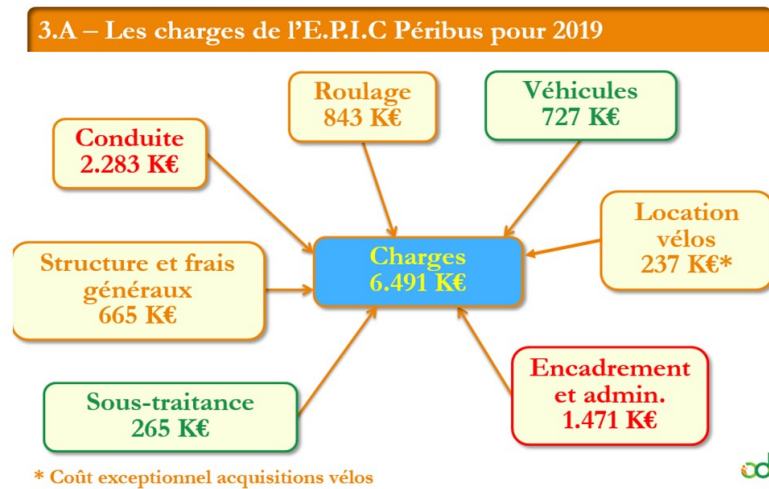
Les recettes commerciales s'élèvent à 1 056 864 euros soit -3.5% par rapport à 2018 mais en parallèle une baisse de la tarification de l'ordre de 40% a eu lieu en septembre 2018 et la même remarque précédente s'applique aussi concernant la durée de validité du ticket unitaire qui génère de fait moins d'achat.

### **Ratios de coûts et de productivité**

**Considérant que** le ratio Voyageurs / Kms est de l'ordre de 1,35 (par rapport à 1,1 en 2017 et 1,7 au niveau national) en moyenne. L'objectif pour 2020 est d'avoir un ratio Voyageurs / Kms proche de 1.5 . Toutefois des disparités importantes existent entre les lignes structurantes par exemple et les lignes expresses dont la vocation est différente.

**Que** pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2019, les calculs ont été retravaillés pour déterminer le coût du réseau qui s'établit à 4.77 euros / km.

**Que** ce coût est élevé comparativement à d'autres réseaux. Des explications sont à rechercher au niveau des frais de personnel, même s'ils sont en nette diminution en 2019.



**Considérant que** ces chiffres globaux par principaux postes de dépenses, démontrent que la productivité à la Régie PERIMOUV' reste cohérente tout comme la maîtrise des coûts de structures.

**Que** cependant, les coûts de conduites d'une part et d'autre part, les coûts d'encadrement et du personnel administratifs viennent pénaliser les principaux ratios d'activités qui peuvent permettre une comparaison avec d'autres réseaux de taille similaire. Ces faits connus ont dans le cas présent été analysés avec précision.

**Qu'**enfin, le parc bus (mis à disposition par le Grand Périgueux) s'élève à 55 véhicules.

**Que** 4 mini-bus ont été renouvelés et mis en service en septembre 2019 permettant de sortir du parc des véhicules anciens de plus de 13 ans d'âge.

**Que** ces nouveaux véhicules sont bien perçus par les usagers et les conducteurs.

**Considérant que** de nouveaux achats doivent se poursuivre début 2020 pour finaliser le remplacement des mini-bus et ainsi avoir un parc plus homogène en termes de capacité de bus et accessible à 100% conformément aux engagements sur l'accessibilité.

### Les principales évolutions attendues en 2020 :

- poursuite des ajustements sur le réseau Péribus et modernisation de ce dernier pour en améliorer notamment la fluidité (M-Ticket, double valideur, mise en place vidéosurveillance, etc);
- nouvelle réglementation liée aux transports de personnes nous obligera à revoir les services des lignes R qui doivent désormais s'effectuer en autocars au regard de leur vocation essentiellement scolaire. A cet effet, de la sous-traitance est envisagée car Péribus ne dispose pas du matériel adéquat ;
- le maintien coûts de fonctionnement est attendu pour 2020 ;
- le nouveau contrat d'exploitation entre la Régie Péribus et le Grand Périgueux sera préparé au regard du bilan des 6 ans écoulés.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**



- Prend acte du rapport 2019 relatif à l'exécution du budget et à l'activité de la Régie Péribus.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 29/09/20	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/09/20	Périgueux, le 29/09/20
	Le Président, Jacques AUZOU